

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil Municipal : 19
Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15
Votants : 15+4

L'an deux mille vingt le dix juillet, à 18h00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Noailan dûment convoqué le 02 juillet 2020, sous la présidence de Madame Bernadette NOEL, Maire.

Présents : M. et Mmes : B. NOEL, V. CAPS, C. MARIE, M. CODEGA, P. DECOSTER, C. BROUXEL, R. DEL CAMPO, C. DUFFIE, T. LAVOCAT, J. SANLIAS, B. VILLAIN, L. GIRARD, V. PATACHON, S. SANCHEZ-TROYAS, S. MILON

Absents représentés : Mmes MM. P. BRICOUT (pouvoir à V. CAPS), C. CHARRIER (pouvoir à B. VILLAIN), G. MANTEL (pouvoir à M. CODEGA), S. ROUSSOV (pouvoir à V. PATACHON)

I. ORDRE DU JOUR

B. NOEL, Maire	DEL20200710/023	Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales
----------------	-----------------	---

1. ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

La séance est ouverte à 18h00. Monsieur Vincent CAPS a été désigné comme secrétaire de séance.

VU le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU l'arrêté préfectoral du 02 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléants pour la commune de NOAILLAN,

VU les articles L. 283 à 293 du code électoral,

VU les articles R. 137 et suivants du code électoral,

Considérant que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le Maire. Il comprend en outre :

- Les deux membres du Conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- Les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin,

Le bureau est ainsi composé comme suit :

- Madame Bernadette SORE NOEL, Maire, Présidente,
- Monsieur Jacques SANLIAS, conseiller municipal,
- Monsieur Serge MILON, conseiller municipal,
- Madame Cindy DUFFIE, conseillère municipale,
- Monsieur Thomas LAVOCAT, conseiller municipal.

Deux listes de candidats ont été déposées avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

- Liste "Avançons ensemble" présentée par Madame SORE NOEL Bernadette, composée comme suit :

ORDRE DE PRESENTATION	NOM-PRENOM	SEXE	DOMICILE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
1	SORE NOEL Bernadette	F	15 cours Pasteur 33730 VILLANDRAUT	18/11/1961 à NOAILLAN
2	CAPS Vincent	M	45 route de Malarade 33730 NOAILLAN	22/10/1972 à TALENCE
3	CODEGA Magali	F	2 Pirec Nord 33730 NOAILLAN	04/05/1971 à ANNECY
4	DECOSTER Patrick	M	27 route de Targos 33730 NOAILLAN	30/11/1957 à MALO-LES-BAINS
5	DEL CAMPO Roselyne	F	5 route de La Bourrique 33730 NOAILLAN	20/10/1965 à BAZAS
6	BROUXEL Christophe	M	54 route du Barrail de Bouey 33730 NOAILLAN	30/11/1972 à PLOERMEL
7	DUFFIE Cindy	F	53 bis route du Rèche 33730 NOAILLAN	08/01/1984 à BORDEAUX
8	LAVOCAT Thomas	M	6 route du Rèche 33730 NOAILLAN	17/06/1997 à LANGON

- Liste "Noaillan avec vous !" présentée par Monsieur PATACHON Vincent, composée comme suit :

ORDRE DE PRESENTATION	NOM-PRENOM	SEXE	DOMICILE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
1	PATACHON Vincent	M	1 route du Coucut 33730 NOAILLAN	20/06/1975 à BEGLES
2	SANCHEZ-TROYAS Sandrine	F	2 route de Castigues 33730 NOAILLAN	25/08/1981 à TREMBLAY-LES-GONESSE
3	MILON Serge	M	6 lotissement les prés de la Saubotte 33730 NOAILLAN	13/08/1956 à NEVERS
4	ROUSSOV Sophie	F	1 chemin de Garrans 33730 NOAILLAN	17/02/1965 à BORDEAUX

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral. Les résultats sont proclamés.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- Liste « Avançons ensemble » présentée par Madame SORE NOEL : 15 suffrages obtenus, soit 4 mandats de délégués et 2 mandats de suppléants.
- Liste « Noaillan avec vous ! » présentée par Monsieur PATACHON : 4 suffrages obtenus, soit 1 mandat de délégué et 1 mandat de suppléant.

Sont élus délégués :

- Madame SORE NOEL Bernadette
- Monsieur CAPS Vincent
- Madame CODEGA Magali
- Monsieur DECOSTER Patrick
- Monsieur PATACHON Vincent

Sont élus délégués suppléants :

- Madame DEL CAMPO Roselyne
- Monsieur BROUXEL Christophe
- Madame SANCHEZ-TROYAS Sandrine

Madame le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 18h17.